

**Ça chauffe ! Les 31,2°C sous abri de ce mardi 5 septembre à Beauvais et les températures encore un peu plus élevées prévues pour les prochains jours ne sont pas des records. Il a fait 34,8°C sur ce même poste le 15 septembre 2020. Ce qui n'est pas dans les normales c'est la répétition et les records qui se succèdent, mais surtout cette année, la durée prévue pour cet épisode caniculaire. Ainsi les maximales qui ont augmenté jours après jour depuis une semaine présentent déjà un excédent de 7°C de moyenne sur la semaine ce qui est énorme. Les minimales sont heureusement restées stables autour de 14,7°C ce qui rend au moins les fins de nuit, et matinées agréables, mais on est tout de même à 4,6°C au-dessus des normales !**

Que l'on puisse ne pas « croire » au changement climatique (qui veut réchauffement chez nous) est une chose, mais en agriculture les faits sont bien là et les pratiques ont déjà commencé à changer pour s'y adapter. Malgré la chaleur de l'après-midi, les cultures résistent assez bien pour l'instant grâce aux fins de nuits plus fraîches ; à voir dans la durée ces prochains jours. Tant que les betteraves ne perdent pas de feuilles il n'y a pas d'inquiétude, sinon en cas de défoliation elles risquent de consommer du sucre pour refaire leur feuillage au retour des pluies. Les colzas bien enracinés devraient également faire le dos rond, mais les parcelles tout juste en cours de levée où qui ont déjà subi l'effet de fortes pluies seront à surveiller.

## **COLZA**

### **Continuer le suivis des ravageurs**

Avec la chaleur de l'après-midi, l'activité des limaces est fortement réduite, et il n'y a pas d'inquiétude dans l'immédiat, mais elles sont présentes et on peut même en voir sortir de leur cachette en fin de nuit en présence de rosée dues aux très fortes amplitudes thermiques. L'avantage des pièges (sans appâts en dessous) est de pouvoir détecter leur présence même en absence de signe d'activité et de dégât. Ainsi on peut savoir s'il faudra être vigilant au retour de conditions plus humides et ne pas se laisser surprendre jusqu'au stade 4 feuilles.

Par contre la chaleur sèche, est favorable aux petites altises. Leur présence et leur activité reste faible (à modérée en bordure de parcelle) mais nécessite un suivi. En cas d'atteinte ou dépassement du seuil, vous pourrez intervenir avec une pyrèthre type Karaté Zéon à 0,05 L/ha. Il est éventuellement possible de n'intervenir qu'en bordure de champ si le reste est indemne, mais il faudra souvent se reculer en fonction du contexte de la parcelle et des zones non traitées à respecter selon le produit commercial choisi (aquatique, arthropodes, et riverains). N'intervenir qu'en cas de nécessité pour préserver les auxiliaires utiles et l'efficacité des produits à moyen terme.

Des infestations de pucerons commencent à être observées, de façon localisée pour l'instant. Intervenir à partir de 20% de pieds colonisés jusqu'à 6 feuilles et privilégier la solution Tepeki à 0,1 kg/ha qui est plus sélective des auxiliaires. Mais là aussi n'intervenir qu'en cas de nécessité pour préserver l'efficacité du produit dont on a bien besoin sur betteraves. Privilégier les interventions en fin de nuit.

## **INTERCULTURE**

Outres les chardons évoqués la semaine dernière, se pose également la question des repousses. C'est un sujet important en système non labour qui se règle bien avec des petites doses réduites de glyphosate sur repousses de céréales, la molécule étant très efficace sur graminées. En système labour il faudra se rabattre sur des interventions mécaniques plus coûteuses en terme financier et en terme d'émissions de carbone (gaz oil et minéralisation de la matière organique). La chance se sont les conditions chaudes et sèches qui vont améliorer l'efficacité du travail

mécanique. Il est important de gérer ces repousses pour éviter de favoriser le passage de nombreux ravageurs d'une campagne à l'autre et limiter ainsi les interventions insecticides.

## **Terminer les semis d'intercultures**

Pour les semis de moutardes « réglementaires » il est encore temps mais à terminer rapidement en faisant désormais le pari d'un semis en conditions sèches, suivi d'une levée au retour des pluies, tout en espérant qu'elles ne soient pas diluviennes.

## **ASSOLEMENT**

Pour rappel concernant les assolements 2024, pensez à garder 3% de vos terres arables pour de la jachère. En effet le versement des aides PAC est conditionné au respect des règles communément appelées « conditionnalité » ou « BCAE ». Or, si en 2023, vous avez pu mettre en œuvre la dérogation « Ukraine » pour palier à la perturbation des marchés découlant du conflit, à ce jour, aucune demande de dérogation « jachère Ukraine » n'a été acceptée par la Commission Européenne pour la campagne Pac 2024.

## **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 5 septembre 2023 (BSV G.C. N°32), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément muti-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »